

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Corrosion cutanée/irritation cutanée,
Catégorie 1B

Lésions oculaires graves/irritation
oculaire, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Toxicité chronique pour le milieu
aquatique, Catégorie 3

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact
cutané
H314 Provoque des brûlures de la peau et des
lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des
étincelles/des flammes nues/des surfaces
chaudes. - Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de
ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la victime à l'extérieur et la
maintenir au repos dans une position où
elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

P301 ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION:
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU
(ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements
contaminés.
P353 Rincer la peau avec de l'eau ou prendre
une douche.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Stockage:
P235 Tenir au frais.
Elimination:
ENV12 Eliminer les déchets de produits ou les
conteneurs usagés conformément à la
réglementation locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
triéthylènetétramine

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concent ration (%) |
|---------------------------|--|--|--------------------------|
| Trientine | 112-24-3 203-950-6 05-2114706116-59-0000 | Acute Tox. 4; H302, H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 | >= 30 - <= 60 |
| 3-Aminopropyldiethylamine | 104-78-9 203-236-4 05-2117325004-61-0000 | Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302, H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 | >= 30 - <= 60 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

ARALDITE® 203 HARDENER

| | | |
|---------|-------------------|-------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: |
| 1.0 | 05.05.2015 | 400001010381 |

| | |
|---------------------------------|---|
| peau | contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

| | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Aucun(e) à notre connaissance. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. |
| Produits de combustion dangereux | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |

5.3 Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Information supplémentaire | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

ARALDITE® 203 HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS:
1.0 05.05.2015 400001010381

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Porter un équipement de protection respiratoire.
Assurer une ventilation adéquate.
S'évapore.
Enlever toute source d'ignition.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Attention au retour de flamme.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Diluer dans de l'eau.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Ventiler la zone.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.
Éviter les sources d'ignition. Fixer et mettre à la terre les réservoirs et l'équipement. Ces mesures peuvent toutefois être insuffisantes pour décharger l'électricité statique
Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.
Tenir à l'écart de la chaleur.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

ARALDITE® 203 HARDENER

| | | |
|---------|-------------------|-------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: |
| 1.0 | 05.05.2015 | 400001010381 |

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter l'exposition aux vapeurs. Ne pas inhaler l'aérosol. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Défense de fumer.

Précautions pour le stockage en commun : Des bases fortes

Oxydants forts

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 8A, Matières dangereuses corrosives, combustibles

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
délai de rupture : > 8 h
Caoutchouc nitrile
10 - 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : rouge
Odeur : type amine
Point d'ébullition : > 150 °C
Point d'éclair : 51 °C
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée
Densité : 0,91 g/cm³ (25 °C)
Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)
Température de décomposition : > 200 °C
Viscosité
Viscosité, dynamique : 10 - 20 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées délétères et toxiques., Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

triéthylènetétramine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.716,2 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Composants:

triéthylènetétramine:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1.465,4 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

triéthylènetétramine:

Espèce: Lapin

Evaluation: Corrosif

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

triéthylènetétramine:

Espèce: Lapin

Evaluation: Corrosif

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

triéthylènetétramine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

triéthylènetétramine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Dose sans effet toxique observé: 50

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 26 Weeks Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

triéthylènetétramine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: <** Phrase language not available: [FR] CUST - N16.20904240 **>

Composants:

triéthylènetétramine:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Composants:

triéthylènetétramine:

Toxicité pour les algues : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible

Composants:

triéthylènetétramine:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : Donnée non disponible

Composants:

triéthylènetétramine:

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): 800 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : Donnée non disponible

Toxicité pour les plantes : Donnée non disponible

Toxicité des sédiments : Donnée non disponible

Toxicité pour les organismes terrestres : Donnée non disponible

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Données Toxicologiques sur les Sols : Donnée non disponible

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

Remarques : Donnée non disponible

Information supplémentaire:
Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

triéthylènetétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 162 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 20 %
Durée d'exposition: 84 d

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

Méthode: OCDE ligne directrice 302 A

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Donnée non disponible

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Donnée non disponible

BOD/COD : Donnée non disponible

ThOD : Donnée non disponible

BOD/ThOD : Donnée non disponible

Carbone organique dissous (COD) : Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

Stabilité dans l'eau : Donnée non disponible

Photodégradation : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

Composants:

triéthylènetétramine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1584,9 - 5012. Méthode: OCDE ligne directrice 106

Stabilité dans le sol : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation : Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Cheminement et devenir dans l'environnement : Donnée non disponible

Potentiel de perturbation endocrinienne : Donnée non disponible

Halogènes organiques (AOX) : Donnée non disponible

Potentiel de destruction de l'ozone : Donnée non disponible

ARALDITE® 203 HARDENER

| | | |
|---------|-------------------|-------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: |
| 1.0 | 05.05.2015 | 400001010381 |

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Potentiel de réchauffement global (PRG) : Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro ONU : UN 2734

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Amines, liquid, corrosive, flammable, n.o.s.

(TRIETHYLENE TETRAMINE, N,N-DIETHYL-1,3-DIAMINOPROPANE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

Risque subsidiaire : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive, Flammable Liquids

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 2734

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S.

(TRIETHYLENE TETRAMINE, N,N-DIETHYL-1,3-DIAMINOPROPANE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

Risque subsidiaire : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8 (3)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 203 HARDENER

Version 1.0 Date de révision: 05.05.2015 Numéro de la FDS: 400001010381

EmS Code : F-E, S-C

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

ADR

14.1 Numéro ONU : UN 2734

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S.

(TRIETHYLENE TETRAMINE, N,N-DIETHYL-1,3-DIAMINOPROPANE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

Risque subsidiaire : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8 (3)

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

RID

14.1 Numéro ONU : UN 2734

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, INFLAMMABLES, N.S.A.

(TRIETHYLENE TETRAMINE, N,N-DIETHYL-1,3-DIAMINOPROPANE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

Risque subsidiaire : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8 (3)

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Pas dans l'inventaire TSCA

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ARALDITE® 203 HARDENER

| | | |
|---------|-------------------|-------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: |
| 1.0 | 05.05.2015 | 400001010381 |

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon)
ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

| | |
|------|--|
| H226 | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | : Nocif par contact cutané. |
| H314 | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|-----------------|---|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Chronic | : Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables |
| Skin Corr. | : Corrosion cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 203 HARDENER

| | | |
|---------|-------------------|-------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: |
| 1.0 | 05.05.2015 | 400001010381 |

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES. AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE HUNTSMAN. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A HUNTSMAN, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS.